

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**N°C-202412-153**

**Du 16 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Rosières, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, DJIANN Nicole, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), CHOTIN Marie Hélène (pouvoir de PLANET Olivier), AUDIBERT François (pouvoir de LACOUR Gladie), DEFFREIX Christophe (pouvoir de ROUSTANG Yves), CARRIER Martine (pouvoir de POUGET TIRION Dominique), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de BERRES Thierry), MOZZATTI Albert (pouvoir de MARCHAL Yannick), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), WALDSCHMIDT Pascal (pouvoir de PIOLAT Didier).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoir : 9

Date de la convocation 10 décembre 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : ECOGARDES 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AU  
 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE**

Chaque année, une importante opération de sensibilisation estivale est conduite sur l'Espace Naturel Sensible « Vallées de la Beaume et de la Drobie » en raison des impacts environnementaux liés à la fréquentation, notamment sur les bords des rivières. En effet, des comportements inadaptés en matière d'environnement (feux, barrages dans les cours d'eau, déchets abandonnés) nuisent à la qualité du site et peuvent générer des conflits d'usages. Cette action s'inscrit dans la continuité et en cohérence avec les actions entreprises à l'échelle du Sud Ardèche considérant les flux touristiques inter-sites. L'objectif de l'opération est de faire cohabiter différents usagers sur des sites naturels prestigieux et de rechercher une convergence entre une importante fréquentation et la préservation de la biodiversité.

Le Département de l'Ardèche a décidé, dans le cadre de son schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2023-2030, de mettre l'accent sur la qualité de l'accueil dans les ENS en réservant un financement spécifique pour la création de brigades d'écogardes par les collectivités coordonnatrices du réseau ENS.

Afin de poursuivre l'opération de suivi et de sensibilisation en période estivale, la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie souhaite recruter deux écogardes saisonniers en 2025. A ce titre il convient de solliciter le Département de l'Ardèche pour un crédit à hauteur de 9 800 €. Ce budget servira pour financer les postes de deux écogardes pendant les mois de juillet et août, selon le plan de financement ci-dessous :

ECOGARDES	Coût	CD07		14 Communes	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Ecogardes, 2 personnes pour 2 mois.	12250	9800	80%	2450	20%
Frais de structure 15%	1838			1838	100%
<b>Total</b>	<b>14088</b>	<b>9800</b>	<b>70%</b>	<b>4288</b>	<b>30%</b>

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Approuver** le recrutement de deux écogardes saisonniers pour la saison estivale 2025,  
**Solliciter** le Département de l'Ardèche pour une subvention pour la mise en œuvre de l'opération  
« Ecogardes » 2025,  
**Autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération,  
**Inscrire** les crédits correspondants au budget 2025.

*Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**  
Président

**Jean-Marc DEYDIER BASTIDE**  
Secrétaire de séance

